



NUMÉRO	SUJET
10-2022	Deuxième programme régional de développement touristique de nature 2022-2027
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Stéphane Jayet

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le premier programme régional de développement touristique de nature arrive à son terme en mars 2022. Ce programme quinquennal a permis l'accompagnement de plusieurs projets structurants dans les domaines des sports de nature, de l'éducation à l'environnement et de la valorisation des ressources régionales. Afin de poursuivre la dynamique engagée, une demande de crédit de CHF 262'500 est effectuée pour la mise en œuvre d'un deuxième programme régional de développement touristique de nature portant sur la période 2022 à 2027.

Contexte

Le préavis du Comité de direction au Conseil intercommunal 69-2016 en date du 16 juin 2016 avait permis d'octroyer un crédit de CHF 250'000 pour une participation de la Région de Nyon pour cinq ans au programme régional de développement touristique de nature 2017-2022 et l'hébergement d'un poste de coordinateur du programme.

A la suite de ce préavis, la Région de Nyon a engagé la mise en œuvre du programme par la signature d'une convention avec Télé-Dôle SA, le Parc naturel régional du Jura vaudois, Nyon Région Tourisme et onze communes du Jura et du Pied du Jura (Arzier-Le Muids, Burtigny, Genolier, Givrins, Le Vaud, Longirod, Nyon, Marchissy, Saint-Cergue, Saint-George, Trélex). Ce périmètre a permis d'inscrire le programme dans le cadre de la Loi fédérale sur la politique régionale (LPR) et de bénéficier ainsi d'un soutien spécifique aux régions de montagne, en complément de la LADE.

Le programme régional de développement touristique de nature a pour objet la réalisation de projets dans les domaines de la sensibilisation à l'environnement, des sports de nature et du tourisme durable. Les principaux enjeux sont les suivants :

- accompagner la réalisation de projets liés au tourisme de nature ;
- fédérer des partenaires et des projets autour d'un dénominateur commun ;
- valoriser et promouvoir une offre touristique correspondant aux attentes des visiteurs.

Les actions se déclinent en deux axes de travail qui doivent permettre de développer :

- les composantes de base de l'offre touristique de nature : infrastructures d'accueil, itinéraires, sites naturels et lieux de visite, hébergement, etc. ;
- les services et prestations nécessaires à la qualité de l'expérience de visite : signalétique touristique, transports et mobilités, commercialisation touristique, etc.

Cette approche collective du développement touristique sur le Jura et le Pied du Jura a permis de définir et mettre en œuvre une stratégie coordonnée à une échelle cohérente. Elle a permis de lever d'importants fonds tiers (environ CHF 2'800'000), tant pour le fonctionnement du programme que pour le financement des projets liés. Ces fonds tiers sont issus principalement de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) et de la Confédération (Nouvelle politique régionale).

Le programme est orienté sur le développement et la conduite de projets dans le domaine du tourisme durable. Il est mené en relation étroite avec Nyon Région Tourisme, qui a la charge de la communication, de la promotion et de la commercialisation touristique.

Le tourisme de nature constitue le fil conducteur qui permet de mettre en cohérence les pôles, les produits, les projets et les acteurs du territoire autour d'une stratégie touristique concertée et disposant d'une gouvernance et de moyens spécifiques.

Si l'un des points de départ est le col de la Givrine (un des trois cols du Jura vaudois), le programme vise à construire des liaisons entre le Jura et le lac Léman, entre l'Est et l'Ouest du Jura vaudois, sans oublier le périmètre frontalier et les régions voisines.

Le budget du programme 2017-2022 s'élevait à CHF 750'000 répartis de la manière suivante :

- CHF 572'500 pour les frais liés aux ressources humaines et l'hébergement du poste de coordinateur du programme, soit un montant de CHF 114'500 par année ;
- CHF 177'500 pour les frais liés aux études, à la communication et aux projets divers, soit un montant de CHF 35'500 par année.

Le financement repose sur des participations de la Région de Nyon et du Canton (SPEI/LADE) à hauteur de 33% chacun, Télé-Dôle SA intervenant à hauteur de 14% et l'ensemble des différentes communes à hauteur de 20%.

Evaluation du programme 2017-2022

Un mandat a été lancé en 2021 pour évaluer les actions engagées et les résultats obtenus dans le cadre du premier programme de développement touristique de nature, puis définir les conditions de réalisation d'un nouveau programme sur la période 2022-2027.

Le mandat conduit par le bureau Pacte 3F a confirmé que ce premier programme avait permis d'engager une solide dynamique de développement touristique. Celle-ci s'est concrétisée par la réalisation notamment de plusieurs projets phares :

- Aménagement du col de la Givrine (phase I et II) ;
- Massif de la Dôle : création du domaine transfrontalier et de la marque Jura sur Léman ;
- Mise en place du programme de développement régional agricole Ouest vaudois ;
- Aménagement du Bike park de Saint-Cergue ;
- Développement d'itinéraires à pied et à vélo.

D'autres projets ont été initiés mais n'ont pas encore été finalisés :

- Réalisation d'un concept de signalétique touristique régionale ;
- Réalisation du PPA de la Saint-George, qui prévoit la réalisation d'infrastructures d'accueil pour les activités sportives de nature en hiver et en été ;
- Participation au Programme de développement régional agricole Ouest vaudois ;
- Développement d'un itinéraire thématique sur le périmètre de la Serine ;
- Etude des conditions de mise en place d'une ligne de transport public sur le Jura et le Pied du Jura.

L'analyse démontre que la conduite de projets a été qualitative et a permis l'avancement de ceux initiés, en prenant soin d'associer les partenaires de chaque projet structurant aux différentes étapes des projets. Deux gros projets structurants ont été menés en priorité (la Dôle et la Givrine). Les projets de « mise en réseau » ou projets transversaux sont plus complexes et nécessitent que des groupements de compétences puissent être activés. L'étude souligne également la trop forte dépendance vis-à-vis du coordinateur territorial : cela freine la réalisation de plus petits projets ou de projets transversaux (multi-niveaux et multi-acteurs).

Le mandat a fait émerger d'autres enseignements importants :

- Le programme du tourisme de nature manque d'ancrage territorial : la convention-cadre (document stratégique) doit être revue et déclinée en documents de référence facilitant la compréhension des enjeux liés au programme : vision stratégique, ambition partagée, organigramme, processus, plan d'action opérationnel, etc.
- La nécessité de coordonner la réflexion autour de la diversification et de l'offre « quatre saisons ». Un développement a été impulsé autour des thématiques du tourisme pédestre et du VTT, avec la réalisation de plusieurs projets dans ces domaines, et nécessite d'être approfondi avec la réalisation de nouveaux itinéraires et de nouveaux produits pour en développer la valeur ajoutée.
- Le territoire a un potentiel pour offrir de véritables expériences (immersion dans la nature) et pas seulement des produits commerciaux standards. Les offres doivent être pensées en termes de découverte, expérience et mise en réseau.
- Le programme du tourisme de nature manque de visibilité : des améliorations doivent être apportées en matière de communication et d'information.
- Un contexte organisationnel « peu structuré » ne facilite ni l'émergence de nouveaux projets, ni la concrétisation de projets existants.

Les acteurs concernés ont souligné leur volonté de poursuivre leur collaboration autour du thème du tourisme de nature et du tourisme durable. Lors d'une série d'entretiens avec ces acteurs, puis lors des Rencontres du tourisme de nature organisées au Bois de Chêne le 8 octobre 2021, une vision partagée s'est dessinée et s'articule autour des mots-clés suivants : « découverte », « expérience », « mobilité », « nature », « quatre saisons », « durabilité » et « qualité ».

Le mandat a permis de confirmer une volonté de travailler ensemble au développement d'un tourisme de nature à vocation expérientielle, constitué de pôles thématiques attractifs, accessibles et reliés entre eux toute l'année grâce à des itinéraires de mobilité de loisirs complémentaires et structurants sur le territoire.

Pour ce faire, une nouvelle programmation est planifiée pour la période 2022-2027. Elle doit permettre d'intensifier les collaborations entre les principaux partenaires concernés, à savoir la Région de Nyon, les communes du Jura et du Pied du Jura, le PNR Jura vaudois et différents acteurs représentatifs des milieux du tourisme et des transports. Il s'agit aussi de rééquilibrer les interventions du programme sur l'ensemble du périmètre concerné sur le Jura et le Pied du Jura.

Nouveau programme pour la période 2022-2027

Le tourisme de nature constitue une priorité de la stratégie régionale de développement économique élaborée pour la période 2019-2023 par la Région en coordination avec le Canton dans le cadre de la Politique d'appui au développement économique (PADE).

Dans ce contexte, un nouveau programme régional de développement touristique de nature est envisagé pour la période 2022 à 2027. Dans le cadre d'une démarche résolument orientée « quatre saisons », ce nouveau programme propose de poursuivre l'initialisation et le développement de projets touristiques durables autour des thématiques suivantes :

- Activités sportives de nature : tourisme pédestre, tourisme à vélo, activités hivernales (ski alpin, ski de fond, raquettes à neige, etc.) ;
- Activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et de découverte du patrimoine naturel et culturel ;
- Activités de découverte des productions régionales (alimentaires, artisanales, etc.)

Vision

La concertation menée dans le cadre du mandat d'étude a permis de faire émerger une vision partagée servant de cadre à la stratégie pour la nouvelle période 2022-2027. Cette vision est exprimée de la manière suivante :

« Développer un tourisme de nature et de proximité, éco-responsable, novateur et accessible à chacun(e), porté par un réseau cohérent de partenaires publics et privés. »

Le public cible correspond au bassin de proximité situé entre Lausanne et Genève, ainsi que la France voisine, sans exclure pour autant d'autres marchés si les opportunités se présentent, notamment le marché suisse alémanique qui se développe dans notre région.

La notion d'éco-responsabilité renvoie notamment aux enjeux de mobilité, mais également à la sensibilisation à la nature et à des attitudes respectueuses de l'environnement à démontrer dans les projets développés.

La diversité et la complémentarité des différents secteurs qui composent le territoire concerné permettent de proposer des offres plurielles, originales et/ou innovantes.

La gouvernance touristique demeure une notion clé dans le déploiement de cette vision.

Stratégie

Trois orientations principales sont déclinées pour la période 2022-2027.

1. **Encourager le développement d'un maillage territorial permettant la mise en réseau des sites stratégiques du territoire.** Ce premier axe vise à favoriser les liens et les connexions entre les sites touristiques et de loisirs au sein de la région et ce par différents moyens : le déploiement des offres en transport public autour d'un concept de « mobilité-loisirs », le développement cohérent de la signalétique touristique ou encore le déploiement d'offres d'itinéraires pédestres ou à vélo reliant les sites et équipements phares du territoire. Parmi les projets envisagés au titre de ce premier axe stratégique figure l'étude et la réalisation d'une ligne de transport public transversale reliant les communes du Jura et du Pied du Jura, la mise en place d'une carte de transport touristique et le développement de nouveaux itinéraires VTT (tour des crêtes du Jura, etc.)
2. **Accompagner la réalisation de projets touristiques durables visant à rendre l'offre du territoire attractive, innovante et originale et favoriser la diversification des projets.** Ce second axe met l'accent sur le développement de nouvelles offres « innovantes » à mettre en place. Les projets de diversification sont à privilégier. Alors que le premier programme avait mis l'accent sur des projets très structurants dont le développement s'est effectué sur du moyen-long terme, une nouvelle orientation affirme la nécessité de travailler sur des projets plus « faciles » à mettre en œuvre et dont la réalisation peut s'envisager à court et moyen termes. Parmi les exemples de projets envisagés au titre de ce deuxième axe, figurent la réalisation de la troisième phase d'aménagement du col de la Givrine, la réalisation de sentiers thématiques et d'offres de découverte, la réalisation du PPA de la Saint-George, l'accompagnement à la mise en œuvre du Programme de développement régional agricole Ouest vaudois (PDRA) dont le financement cantonal a été accordé en novembre 2021 après celui octroyé par la Confédération.

3. **Etablir un système de mise en réseau et de communication efficace qui permet de développer les partenariats autour des projets clés et promouvoir le programme de tourisme de nature afin de favoriser l'échange d'informations entre les parties prenantes.**
Cet axe de travail vient s'inscrire en support des premiers axes et doit permettre de promouvoir et restructurer le programme pour en partager la vision et la stratégie et assurer la mise en œuvre et le suivi des actions. Il se traduit par exemple par un partage régulier d'informations via différents moyens de communication. Il vise également à favoriser le dialogue et les échanges entre les acteurs régionaux (ateliers, groupes de travail, échanges de bonnes pratiques) afin d'animer le territoire autour de la thématique du tourisme de nature.

Gouvernance

Un modèle de gouvernance et d'organisation a été élaboré dans le cadre du mandat d'étude en concertation avec les acteurs concernés. Les buts du modèle proposé pour le nouveau programme s'articulent autour des enjeux suivants :

- Clarification et renforcement des rôles de chaque acteur ou groupe d'acteurs ;
- Responsabilisation des acteurs intégrés au programme ;
- Plus grande agilité du modèle facilitant l'intégration de nouveaux acteurs ou l'élargissement à d'autres territoires en fonction des besoins ou des opportunités.

La structure d'organisation intègre plusieurs composantes :

- Un **comité de pilotage** investi d'un rôle stratégique, politique et décisionnel composé de la Région de Nyon, Nyon Région Tourisme, le PNR Jura vaudois, le NStCM, Télé-Dôle SA et des communes partenaires du Jura et du Pied du Jura.
- Un **centre de compétences** basé au sein de la Région qui s'appuie sur un délégué au tourisme mais également les autres collaborateurs du Secrétariat régional qui interviennent dans les différents domaines liés au tourisme en fonction des besoins des projets : environnement, mobilité, culture, sport, communication, etc. Le centre de compétence dispose d'un rôle de coordination, de médiation, de relai d'information/communication. Avec la validation du comité de pilotage, il oriente les propositions de projets et accompagne leur déploiement (démarrage, mise en réseau, financement, suivi).
- Les **groupes de projet**, à caractère opérationnel, sont constitués pour assurer le suivi individuel de chaque projet lié au programme régional de développement touristique de nature. Il rassemble les acteurs et partenaires concernés par la réalisation des projets. Pour chaque projet, un chef de file qui n'est pas nécessairement la Région de Nyon assure la conduite du groupe de projet et recherche les fonds nécessaires avec le soutien du centre de compétences.
- Une **assemblée des partenaires** qui rassemble les différents acteurs liés au tourisme de nature de la région. Réunie en principe une fois par an, cette assemblée permet d'assurer un lien entre les acteurs représentant les composantes caractéristiques du tourisme de nature : sites et lieux de visites, prestataires d'activités, hébergeurs, restaurateurs, transporteurs etc. Elle peut aussi associer des acteurs issus d'autres domaines liés : environnement, agriculture, sports, forêt-bois, etc.

Financement

Le deuxième programme régional de développement touristique de nature est envisagé selon une planification qui s'étend du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2027 (soit une durée de 5 ans ¼ qui devra permettre, à l'issue de la législature 2021-2026, d'évaluer le travail réalisé puis envisager la suite à donner à ce programme).

La mise en œuvre du programme, le suivi des projets liés et leur évaluation nécessitent des compétences métiers différentes. Pour ce faire, il est proposé de poursuivre l'hébergement au sein du Secrétariat régional d'un poste de coordinateur qui assure la gestion globale du programme.

Outre ces dépenses liées aux ressources humaines, des mandats seront nécessaires pour accompagner le développement d'activités ou établir les plans d'affaires des projets structurants. Des frais seront également engagés pour assurer la communication liée au programme et la mise en réseau des acteurs concernés ou encore la réalisation de certains projets qui ne bénéficieront pas de financements ad hoc ou de fonds tiers.

L'enveloppe budgétaire est estimée comme suit (en CHF) :

Nature des dépenses	Par an	Du 01.04.2022 au 30.06.2027
Frais RH coordinateur programme et hébergement du poste	114'500	601'125
Autres dépenses	39'500	207'375
Réserve pour les études de marché et mandats	20'000	105'000
Dépenses de communication et mise en réseau	9'500	49'875
Dépenses liées à la réalisation de projets divers	10'000	52'500
TOTAL	154'000	808'500

La réalisation du programme régional de développement touristique de nature 2022-2027 fera l'objet d'une demande de soutien au titre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) sous forme de mesure organisationnelle à hauteur de CHF 262'500 pour la période.

Les projets mis en œuvre dans le cadre du programme feront l'objet d'un plan de financement ad hoc permettant le cas échéant de définir pour chaque opération les recettes internes (DISREN, FRET) et externes (Canton, Confédération, Interreg, Innotour, etc.)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (en CHF) :

Nature des recettes	Par an	Du 01.04.2022 au 30.06.2027
Région de Nyon	50'000	262'500
Canton de Vaud (SPEI/LADE)	50'000	262'500
Télé-Dôle SA	20'000	105'000
Nyon Région Tourisme	2'000	10'500
Parc naturel régional Jura vaudois	2'000	10'500
NStCM	2'000	10'500
Commune de Saint-Cergue	16'000	84'000
Autres communes (Arzier-Le Muids, Burtigny, Genolier, Givrins, Le Vaud, Longirod, Nyon, Marchissy, Saint-George, Trélex)	1200*10	63'000
TOTAL	154'000	808'500

Une convention sera proposée aux partenaires permettant de préciser les engagements de chacune des parties et les modalités de collaboration sur la base de la stratégie élaborée collectivement.

Calendrier

La réalisation du deuxième programme régional de développement touristique de nature est envisagée du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 30 juin 2027.

Communication

L'achèvement du premier programme régional de développement touristique de nature 2017-2022 et le lancement d'une nouvelle programmation pour la période 2022-2027 sont susceptibles de faire l'objet d'une communication auprès de la presse et du grand public.

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Conformément aux statuts de la Région de Nyon, ce programme doit permettre de conduire une politique touristique qui concoure au développement régional. Il s'agit de fédérer des acteurs publics et des partenaires autour d'actions et de projets concrets s'inscrivant dans la politique régionale durable.
Bénéfices pour les communes	Le programme propose une approche du développement touristique à une échelle cohérente, permettant de lever des fonds tiers pour la réalisation des projets. Les communes bénéficient d'un appui et d'un soutien technique par le biais du centre de compétences.
Bénéfices pour les habitants	Le tourisme de nature contribue fortement à la qualité de vie des habitants, qui constituent les premiers visiteurs des sites, lieux de visites, itinéraires et prestations touristiques. Les projets développés dans les domaines des sports de nature ou de la découverte de l'environnement s'adressent particulièrement aux familles et au jeune public.

Conclusion

Le premier programme régional de développement touristique de nature 2017-2022 a permis d'engager une solide dynamique de développement liée au tourisme durable qui s'articule autour des thèmes de la découverte de l'environnement, des sports de nature et de la valorisation des productions régionales.

En cohérence avec les orientations de la stratégie régionale de développement économique, la mise en place d'un nouveau programme pour la période 2022-2027 doit permettre de finaliser certains projets majeurs (par exemple la phase III d'aménagement du Col de la Givrine) tout en développant ou accompagnant de nouveaux projets sur l'ensemble du périmètre du Jura et du Pied du Jura (PPA de la Saint-George, ligne transversale Pied du Jura, itinéraires pédestres et à vélo, etc.)

Dans la continuité du travail réalisé entre 2017 et 2022, ce nouveau programme doit permettre d'apporter les ressources techniques nécessaires et devra faciliter la recherche et l'obtention de fonds tiers pour la réalisation de projets en matière de tourisme durable.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 10-2022 relatif à une demande de crédit de CHF 262'500 (TTC),
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 262'500 (TTC) en faveur de la mise en œuvre du deuxième programme régional de développement touristique de nature et de l'hébergement du poste de coordinateur du programme, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2027 (soit CHF 50'000 par an sur une période de cinq ans et un trimestre),
- d'imputer pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022 le montant de CHF 27'881 (TTC) sur le compte 160.3901 (imputation interne frais du personnel) et CHF 9'619 (TTC) sur le compte 160.3185 (honoraires et frais d'expertise)
- d'imputer annuellement le montant de CHF 37'175 (TTC) sur le compte 160.3901 (imputation interne frais du personnel) et CHF 12'825 (TTC) sur le compte 160.3185 (honoraires et frais d'expertise) pour les années 2023 à 2026
- d'imputer pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 30 juin 2027 le montant de CHF 18'588 (TTC) sur le compte 160.3901 (imputation interne frais du personnel) et CHF 6'412 (TTC) sur le compte 160.3185 (honoraires et frais d'expertise)

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 20 janvier 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général